

Faciliter l'accès au raccordement électrique des villas individuelles

RENOUVELER UN BRANCHEMENT ÉLECTRIQUE OU INTERVENIR SUR L'INSTALLATION D'UNE VILLA INDIVIDUELLE, N'EST POSSIBLE QU'AVEC L'AUTORISATION EXPRESSE DU CLIENT DE PÉNÉTRER SUR SON DOMAINE PRIVÉ. CETTE OBLIGATION LÉGALE RETARDE SOUVENT L'INTERVENTION ET PÉNALISE LE CLIENT.



Colonne d'abonné

Qu'est-ce que ce changement implique pour Vous Architectes et Ingénieurs électriciens ?

Dans tout nouveau projet, il y aura lieu de prévoir systématiquement l'emplacement du coupe-surintensité général **sur la parcelle privée, en limite immédiate du domaine public**, et de choisir un modèle s'intégrant bien à l'environnement (colonne d'abonné ou boîte de prise à encastrer).

Afin d'éviter ce désagrément et de faciliter l'accès au raccordement, SIG vous propose une solution simple : **placer le coupe-surintensité général de la villa à la limite de propriété**. Les appareils de tarification — compteur et télécommande — resteront, quant à eux, à leur emplacement habituel.



Boîte de prise à encastrer

Attention : ce nouveau mode de raccordement n'est valable que pour **les villas individuelles**.

Pour obtenir plus d'informations

022 420 81 72 Connexion Réseau – Projets Raccordement
www.sig-ge.ch/partenaires/electricite/documents

